

La continuité de la vie locale

À l'occasion du Sommet du G7, des dispositifs de sécurité spécifiques seront mis en place afin de garantir le bon déroulement de l'évènement.

Pour autant, la vie locale continue et demeure préservée autant de possible. Les activités se poursuivent, les commerces peuvent rester ouverts.

Les enjeux de mobilité et du quotidien

Des zones de protection sont instaurées du 11 juin à 00h00 au 17 juin 20h00.



Une zone bleue avec un périmètre élargi sur la commune d'Evian-les-Bains mais également sur une partie des communes de Neuvécelle et Publier.

L'accès et la circulation au sein de ces zones sont libres sous réserve de présenter un PASS G7.



Une zone rouge avec un périmètre plus resserré autour des sites du Sommet réservés aux chefs d'État et à leurs délégations.

Les riverains, les professionnels et autres personnes justifiant d'un motif impérieux pourront accéder à cette zone (accréditations et PASS G7). Les conditions de circulation et de stationnement seront par ailleurs davantage contraintes.

LES BONS RÉFLEXES À AVOIR

- ✓ Anticiper et télécharger votre PASS G7 avant tout déplacement sur Evian-les-Bains dès le 11 mai 2026 : QR code sur téléphone ou sous format imprimé à solliciter via la plateforme numérique dédiée : www.pass-g7.gouv.fr
- ✓ Accompagnement numérique possible auprès des mairies d'Evian-les-Bains, Neuvécelle, Publier et Thonon-les-Bains.
- ✓ Trouver toutes les informations utiles sur le site de la préfecture <https://www.haute-savoie.gouv.fr>
- ✓ Anticiper les déplacements, des engorgements sont à prévoir du fait des points de contrôles.
- ✓ Privilégier les itinéraires conseillés.
- ✓ Favoriser le télétravail dans la mesure où les missions le permettent.
- ✓ Prendre en compte et anticiper les restrictions en matière de stationnement.



En zone bleue

Du jeudi 11 juin jusqu'au 13 juin 22h00 : la circulation des poids lourds (PL) est possible sans restriction d'horaires ou de tonnage, dans les limites d'ores et déjà fixées par les gestionnaires de voirie ;
Le dimanche 14 juin, c'est le dispositif de droit commun qui s'applique puisque la circulation des PL toutes catégories est interdite les dimanches jusqu'à 22h00 ;
Du lundi 15 juin au mercredi 17 juin 22h00, la circulation des PL sera interdite en journée de 06h00 à 22h00. Les PL pourront circuler la nuit sans restriction.
Une restriction de tonnage – 19 T – sera imposée pour cette période.
Des dérogations seront possibles mais limitées pour les seuls PL identifiés sur des missions de service public (véhicules de secours, déchetteries, besoins agricoles...) ou sur la base de dérogations délivrées à titre exceptionnel.

LES BONS RÉFLEXES À AVOIR

- ✓ Anticipation des demandes des PASS G7 par les sociétés de transport.
- ✓ Trouver toutes les informations utiles sur le site de la préfecture <https://www.haute-savoie.gouv.fr>



Les liaisons ferroviaires entre Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains seront interrompues du 11 juin à 00h00 au 17 juin inclus. Mise en place de transports par bus par la SNCF.

Sur le lac
Léman

Fermeture du débarcadère d'Évian-les-Bains et report des liaisons sur 2 points à Thonon-les-Bains et à Lugrin
Pêche professionnelle maintenue
Interdiction des activités de plaisance dans la zone de sécurité lacustre du 11 au 17 juin 2026.



L'accès à tous les professionnels de santé sera maintenu qu'ils soient installés ou pas dans la zone avec un contrôle d'accès.

Toutes les informations utiles et cartographies des zones sont consultables sur => <https://www.haute-savoie.gouv.fr>